

TRAIL BLANC DU SEMNOZ

REGLEMENT 2017

L'Inscription au Trail Blanc du Semnoz vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement.

Nous avons le privilège de pouvoir courir sur les pistes de la Station du Semnoz **MAIS UNIQUEMENT PENDANT L'EPREUVE.**
Toute personne inscrite à la course et surprise à s'entraîner sur les pistes de ski les jours précédant l'épreuve sera disqualifiée sans remboursement des frais d'inscriptions.

Informations sportives

Participation

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Inscriptions

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

**Limitées aux 700 premiers inscrits ou clôture des inscriptions le samedi 21/01/2017
Minuit**

► Jusqu'au 31/12/2016 20H00 :

Inscription : **18 €**

Libeller les chèques à l'ordre de : TRAIL BLANC DU SEMNOZ

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an au 28/01/2017 :

- Sur le site Internet www.trailblancdusemnoz.fr
- Par courrier au magasin TECHNICIEN DU SPORT à l'adresse suivante :

Technicien du Sport- Centre commercial Val Semnoz 74600 SEYNOD

► A partir du 01/01/2017 :

Clôture des inscriptions par COURRIER

Inscription : 23 €

- Sur le site Internet www.trailblancdusemnoz.fr dans la limite des 650 premiers inscrits.
- Au magasin TECHNICIEN DU SPORT du Centre Commercial Val Semnoz jusqu'au 21/01/2017 à 20h00

- Pas d'inscription sur place le jour de la course.
- Pas d'inscription par téléphone
- Dans le cas de plusieurs inscriptions, les photocopies du bulletin d'inscription sont autorisées.

Renseignements

Technicien du Sport
Centre Commercial Val Semnoz - 20 avenue de la Périaz - 74600 Seynod
Tel : 04 50 69 38 46 ou 06 70 64 64 65
E-mail : barralon@sfr.fr
Site Internet : www.trailblancdusemnoz.fr

Dossards

- Les dossards sont remis le samedi 28 Janvier 2017 entre 14h00 et 17h00 dans la salle « hors sacs » de la station du Semnoz (À côté de la caisse des remontées mécaniques).
- Ils doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours
- Aucun dossard ne sera envoyé par la poste
- **Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard**

Départ

- Le départ aura lieu à 17h30 au départ des pistes de ski (en bas du parking au niveau des caisses).

Vérifiez que vous avez bien votre puce à la cheville. C'est elle qui permettra d'avoir votre classement et votre temps à l'arrivée. N'oubliez pas de la rendre à l'arrivée ou en cas d'abandon.

Matériel obligatoire :

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant toute la durée de l'épreuve.

- Lampe frontale en bon état.
- Téléphone portable
- Sifflet
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

Matériel Fortement recommandé :

- Veste imperméable (si les conditions atmosphériques l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

Matériel interdit

- Bâtons

Arrivée

- Au pied des pistes de ski alpin (vers les caisses).

Abandon

- En cas d'abandon merci de vous signaler à un bénévole. Vous devrez également **obligatoirement** venir rendre votre puce à l'arrivée.

Collation

- Un vin chaud et une soupe chaude seront servis à l'issue de la course.

Parcours

- Le parcours est consultable sur le site Internet de la course.

Intempéries

**En cas d'annulation le 28-01-2016 la course sera reportée au 04-03-2017
Il n'y aura pas de nouveau report en cas d'annulation le 04-03-2017
Aucun remboursement en cas de report ou d'annulation.**

Récompenses

- La remise des prix aura lieu à partir de 20h00 dans la salle hors sacs.

Cadeau souvenir offert à chaque participant(e)s

Par catégorie

- 1^{er} Cadet (homme et femme)
- 1^{er} Junior (homme et femme)
- 1^{er} Espoir (homme et femme)
- 5 premiers Seniors (hommes et femmes)
- 5 premiers Vétérans 1 (hommes et femmes)
- 3 premiers Vétérans 2 (hommes et femmes)
- 3 premiers Vétérans 3 (homme et femme)
- 1^{er} Vétérans 4 (homme et femme)

La présence des participants récompensés est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

Assurances

- Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'ASPTT ANNECY auprès d'une compagnie d'assurance. Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participants.

- Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Vous êtes licencié(e) :

- à la Fédération Française d'Athlétisme
- Ou à la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri
- Ou à une fédération uniquement agréée (sur la licence doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition)

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de l'épreuve le 28/01/2017.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Service médical

Le service médical est assuré par :

- Un médecin.
- Les pisteurs secouristes de la station du Semnoz
- Une équipe de secouristes de la Croix Rouge.
- Le SDIS74 est informée du déroulement de l'épreuve.

Les responsables du service médical peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

Sécurité

- L'épreuve est ouverte par une moto neige avec le responsable sécurité et un secouriste.

- L'épreuve est fermée par une moto neige avec un secouriste.
- Tous sont équipés d'une radio et sont en liaison constante entre eux, le service médical et le PC course.
- Le médecin et/ou le PC course peuvent joindre le SDIS74 à tout moment.

Contrôle

Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).

- Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.
- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Arbitrage

- Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Résultats

- Les résultats sont consultables à l'arrivée.
- Ils seront aussi consultables sur le site www.trailblancdusemnoz.fr

Licences événementielle ASPTT

- Une licence événementielle sera appliquée à chaque participant(e)s au Trail Blanc du Semnoz 2017. Cette licence n'est valable que le jour de l'évènement. Les avantages de cette licence sont visibles sur :

<http://asptt.com/la-federation/licence-federation-sportive-asptt/>

Conditions générales

- Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.